

L'obligation de dépasser les limites institutionnelles : deux réseaux impliquant les Archives cantonales vaudoises. Le cas de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud

Par Gilbert Coutaz

Extrait de : *La Gazette des Archives*. Revue de l'Association des Archivistes français, No 197, 2004, pp. 91-96

A la fois avec la préoccupation de rapprocher les forces de travail, de valoriser les richesses documentaires et de décloisonner les domaines de compétences, les Archives cantonales vaudoises ont été impliqués, dès novembre 1995, lourdement et durablement dans deux entreprises dont elles ont été à la fois les instigatrices et les garantes. Il s'agit de la création de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud et de la constitution de la base de données *Inventaire général des archives communales vaudoises avant 1961*.

Une association au-delà des domaines individuels du patrimoine

De nombreuses associations se sont créées ces dernières années dans le domaine du patrimoine naturel et du patrimoine culturel, en Suisse ou à l'étranger¹. Mais aucune, à notre connaissance, n'a réuni les deux patrimoines sous le même étendard. Les buts de l'Association pour le Patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud (APAV)² fournissent une dimension globale et un accrochage régional exemplaire à la notion de patrimoine.

L'histoire d'une idée

L'extension des champs d'interprétation et d'investigations, les difficultés financières des collectivités et l'arrivée aux responsabilités d'une génération différente de la précédente, plus coopérative et compréhensive, ont permis, depuis le début des années 1990, de fonder de nouvelles relations et des réseaux originaux de partages dans le canton de Vaud. De plus, la complexité et la technicité des problèmes ont fait comprendre aux responsables que les réponses en relation avec le patrimoine se trouvaient souvent en dehors des institutions et à des niveaux plus larges.

En lançant, le 10 novembre 1995, une initiative en faveur du patrimoine, les Archives cantonales vaudoises ont permis de catalyser les envies diffuses de penser autrement le patrimoine, de mieux le faire accepter, de susciter les conditions d'être identifié et défendu sur ses vraies attentes et de mettre en rapport des professionnels et des bénévoles, des institutions de taille et de missions différentes, des patrimoines de contenus contrastés et éloignés, des pratiques anciennes et récentes.

La démarche exigea la rédaction préalable d'un « livre blanc » sur la situation du patrimoine du canton de Vaud qui fit apparaître diversité, complémentarité, solidarité, mais

¹ Voir l'étude fouillée parue sous le titre « Les associations du patrimoine », dans *Développement culturel. Bulletin du Département des études et de la prospective*, Paris, No 136, septembre 2001, et d'Hervé GLEVAREC et Guy SAEZ, *Le patrimoine saisi par les associations*, Paris 2002, 412 p. (La Documentation française)

² Nous renvoyons pour toute information de détail au site <http://www.patrimoine-vd.ch>

aussi chevauchement et rivalité des patrimoines, l'ampleur ou le déficit des moyens humains et matériels selon les secteurs. Elle aboutit à la convocation des Etats généraux, le 6 décembre 1997, dans l'endroit emblématique du château de Chillon. La manifestation rencontra un immense écho médiatique et la participation de 270 représentants des milieux patrimoniaux et politiques. Une déclaration solennelle sur le patrimoine fut prononcée et signée.

Un élan nouveau, dès 1998

Une nouvelle association fut fondée le 21 avril 1998, à Lausanne, en affirmant le but suivant : « Promouvoir la conservation et la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud. A cet effet, elle tend, entre autres, à réunir les institutions et les personnes oeuvrant dans ce sens et à défendre leurs intérêts ».

Depuis sa séance constitutive, elle a publié cinq numéros de sa série *Documents*. Elle a ouvert en 2001 un site et, en 2003, un annuaire électronique répertoriant les acteurs collectifs et individuels du patrimoine vaudois, en même temps qu'elle a créé l'agenda des manifestations culturelles et naturelles organisées dans le canton de Vaud. Parmi ses autres résultats, l'APAV a favorisé l'inscription d'un article sur le patrimoine et la culture dans la constitution du canton de Vaud, entrée en vigueur le 14 avril 2003.

L'APAV compte à ce jour 216 membres dont 108 membres collectifs. Elle est présidée par les Archives cantonales vaudoises.

Un programme, des ambitions

L'APAV, c'est désormais l'affirmation de la collaboration nécessaire entre tous les représentants de toutes provenances ; c'est aussi l'action fondée sur la conviction de l'unicité du patrimoine, malgré sa diversité apparente, et sur la volonté de décloisonner les pratiques du patrimoine pour en faire ressortir les convergences, les parts originales et les richesses ; c'est enfin un creuset pour des stratégies et des politiques communes en faveur du patrimoine. Ce n'est ni une association faïtière ni une société se substituant aux organismes locaux, régionaux ou cantonaux qui agissent sur le terrain. Son programme tient en quatre points : lieu de rassemblement et d'échange ; force de réflexion et de proposition politique ; agent pour une meilleure connaissance du patrimoine et lien entre les personnes travaillant dans le domaine du patrimoine. Elle a justement provoqué, le 21 novembre 2003, la première rencontre des patrimoines, autour du thème « Mise en réseaux des savoirs », dont la publication des travaux, au lieu d'être faite sur papier, est livrée sous forme électronique sur le site, avec une combinaison des images et du son.

En autorisant le désenclavement des institutions et des projets patrimoniaux, l'APAV a démontré sa force. Mais, seule la poursuite de l'aventure permettra de consolider son action et de l'imposer dans le paysage des associations qui comptent.